

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a organisé mercredi son débat annuel sur l'état des droits des femmes dans le monde. La lutte contre la violence faite aux femmes et le renforcement des initiatives à cette fin ont été au cœur des discussions.

Dans son discours d'ouverture, la Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Navi Pillay, a rappelé qu'avant 1990, la violence contre les femmes était considérée principalement comme un phénomène relevant de la sphère privée, et non comme un défi à l'échelle internationale.

Le changement est intervenu en 1993 avec la Déclaration de Vienne et son programme d'action qui ont donné un cadre international pour la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. Les obligations des États en la matière ont été par la suite codifiées dans une série de traités internationaux et régionaux.

Néanmoins, la communauté internationale doit reconnaître que la violence contre les femmes reste répandue. Le problème majeur est le manque d'engagement et de ressources pour une lutte systématique et totale contre la violence et l'inégalité, a déclaré Mme Pillay.

Le monde doit également refuser les arguments qui cherchent à justifier, au nom de la religion ou des traditions, les actes violents et discriminatoires commis contre les femmes, a ajouté la Haut Commissaire.

De son côté, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, Rashida Manjoo, qui servait de modératrice du débat, a rappelé qu'il restait de nombreux obstacles à surmonter pour que la violence contre les femmes soit véritablement considérée comme un défi fondamental dans le champ des droits de l'homme.

La Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, a souligné, pour sa part, que la violence sexuelle dans les conflits continue d'être l'une des pires formes de discrimination contre les femmes.

Les conséquences du viol et des autres formes de violence sexuelle sont dévastatrices et ce, sur une longue durée. Il est important de rappeler que la violence sexuelle, loin de seulement découler d'actes opportunistes individuels, peut être employée de façon systématique comme arme de guerre, a affirmé Mme Bangura.

Source : AWID

Licence de l'article: Copyright - **Titulaire de la licence de l'article:** ONU